

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2882

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation d'un représentant communautaire**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est rappelé au Conseil que par délibération n° 2001-0097 en date du 25 juin 2001 la Communauté urbaine a procédé à la désignation des représentants communautaires à la commission locale de l'eau. Le rôle de cette commission est d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais. La commission locale est composée de représentants des collectivités locales, d'établissements publics locaux, de l'Etat et de ses établissements publics, d'usagers, riverains, organisations professionnelles et associations.

Monsieur Alain Chabrolle, désigné comme représentant de la Communauté, n'étant plus conseiller communautaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant communautaire afin que la représentation de la Communauté urbaine, composée de huit représentants titulaires et de huit représentants suppléants soit complète ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

Vu les résultats du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Vincent Bourgogne comme représentant titulaire de la Communauté urbaine à la commission locale de l'eau en remplacement de monsieur Alain Chabrolle.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,